



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p>Secrétariat général</p> <p>Service des ressources humaines Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales</p> <p>Bureau de la formation continue</p> <p>Adresse : 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP</p> <p>Suivi par :</p> <p>Tél : 04.72.61.37.90 Fax : 04.72.61.38.43</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>SG/SRH/SDDPRS/N2007-1156</p> <p>Date: 25 juin 2007</p>
---	---

Date de mise en application :immédiate

Date limite de réponse :

📄 Nombre d'annexe : 1

Objet : Note d'orientation pour la formation continue des personnels : années 2008 à 2010

Résumé : Priorités et préconisations en matière de formation continue en 2008-2010

MOTS-CLES : FORMATION

Destinataires	
Pour exécution : Administration centrale Services déconcentrés Établissements d'enseignement agricole	Pour information : Organisations syndicales

La note d'orientation est élaborée par le bureau de la formation continue (FORMCO) avec la collaboration du bureau de l'innovation en éducation et formation continue des personnels de l'enseignement (BIFOP). Elle a pour finalité d'indiquer des orientations prioritaires en matière de formation continue, compte tenu des missions des services du ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP) et du contexte de leur action.

En application de l'accord sur la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique et de la loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007, les orientations sont données à moyen terme, soit pour la période 2008-2010.

La note d'orientation concerne l'ensemble des personnels du ministère de l'agriculture et de la pêche, qu'ils soient en poste en administration centrale, en services déconcentrés ou en établissements publics d'enseignement agricole.

Elle a été soumise à la discussion des partenaires sociaux lors de la réunion du 29 mars 2007 de la section spécialisée « formation continue » du CTPM. Elle a été examinée le 26 avril 2007 et amendée par le comité d'orientation pour la formation continue qui associe les responsables des programmes du ministère, les services déconcentrés et l'enseignement agricole, mais aussi les responsables des programmes du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (MEDAD), au titre des missions réalisées pour le compte de ce dernier dans les services déconcentrés.

Cette note d'orientation sert de référence pour l'élaboration:

- du **programme national de formation** : offre des différents établissements de formation sous tutelle du MAP, offre du bureau de la formation continue du secrétariat général (FORMCO) et du bureau de l'innovation en éducation et formation et de la formation continue des personnels (BIFOP) de la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER)
- des **programmes régionaux** proposés par les délégués régionaux à la formation continue (délégués FORMCO et délégués GRAF)
- des **plans locaux de formation** établis par les responsables locaux de formation en services déconcentrés.

La feuille de route de modernisation décline les réformes engagées au sein du MAP. La note d'orientation en est le complément naturel. Les évolutions engagées, qu'elles concernent les processus ou les structures, nécessitent l'adaptation des compétences collectives de notre communauté de travail. La formation continue en est l'outil privilégié.

Le secrétaire général

Dominique SORAIN

NOTE D'ORIENTATION PLURIANNUELLE POUR LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS 2008 - 2010

Ce document a pour finalité d'indiquer les grands domaines dans lesquels les compétences des agents du ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP) doivent être confortées, en réponse aux évolutions des missions qu'ils ont à mettre en œuvre. Il concerne tous les secteurs d'activité (administration centrale, services déconcentrés, enseignement technique et supérieur).

Cette note sert de référence pour l'élaboration

- du programme national de formation : offre des différents établissements de formation sous tutelle du MAP, offre du bureau de la formation continue du secrétariat général (FORMCO) et du bureau de l'innovation en éducation et formation et de la formation continue des personnels (BIFOP) de la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER),
- des programmes régionaux proposés par les délégués régionaux à la formation continue (délégués FORMCO et délégués GRAF),
- des plans locaux établis par les responsables locaux de formation en services déconcentrés. Le plan local de formation résulte d'une démarche collective qui doit impliquer toute l'équipe de direction.

C'est pourquoi elle énonce des priorités et des préconisations, en appui à ces démarches.

Par ailleurs, dans son chapitre 1^{er} traitant de la formation professionnelle tout au long de la vie, la loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007 (loi MFP) prévoit que, outre ce document d'orientation à moyen terme, chaque administration devra construire un plan de formation annuel. En collaboration avec le niveau interministériel, le bureau FORMCO travaille à la définition des caractéristiques propres à ce plan de formation, notamment par rapport à la note d'orientation.

Néanmoins la note d'orientation n'est pas le plan de formation : c'est pourquoi elle ne recense pas toutes les thématiques à développer dans les différents dispositifs de formation, même si ces thématiques découlent d'un même axe de développement des compétences.

Elle se présente sous la forme de fiches portant

* sur les **domaines transversaux** qui ne relèvent donc pas spécifiquement d'un programme ;

* sur les orientations à privilégier, **par programme** mis en œuvre par le ministère de l'agriculture et de la pêche. Dans un souci de lisibilité, le choix a été fait de présenter les fiches **selon le programme qui porte la politique**, indépendamment de la structure (DDAF, DDSV, DRAF ou EPLEFPA) qui met cette politique en œuvre. **Les fiches sont classées par numéro de programme décroissant.**

* une fiche particulière présente les orientations en matière de formation aux politiques environnementales.

Les deux **programmes relevant du secteur de l'enseignement** (programme 142 : enseignement supérieur et recherches agricoles, et programme 143 : enseignement technique agricole), disposent d'un budget spécifique. Les orientations et les priorités sont définies par la DGER dans le cadre d'une démarche d'analyse des besoins qui lui est propre, mais en lien très étroit avec le secrétariat général.

1) Les priorités en matière de formation continue

Les fiches par grands domaines transversaux et les fiches par programme présentent les orientations vers lesquelles faire porter prioritairement l'effort de développement de compétences.

En application de l'accord sur la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique, les orientations sont données à moyen terme (sur 3 années).

Le niveau de priorité est ainsi rendu plus opérationnel : il permettra, le cas échéant, de tenir compte des évolutions des politiques menées, voire des effets de l'actualité sur le déploiement en urgence de dispositif de formation (crises sanitaires, par exemple) et d'ajuster ainsi l'activité aux moyens mis à la disposition des services de formation. **Il est indiqué par : 1 = très haute, 2 = haute, 3 = moyenne.**

2) Les préconisations pour la mise en œuvre des actions

*** concernant les acteurs**

♦ la place des **formateurs internes** dans les dispositifs de formation : il convient de conforter et d'animer les différents réseaux tout en clarifiant leurs rôles : tuteurs, concepteurs ou animateur d'actions de formation. Il s'agit de continuer à bénéficier de leur connaissance des services et de leurs savoirs et savoir-faire acquis. On visera à favoriser les échanges d'expériences et le cas échéant la construction d'outils communs. Il est nécessaire de réserver

prioritairement le recours aux formateurs internes aux domaines dans lequel leur expérience apporte une réelle plus-value, en termes d'efficacité des dispositifs. Leur disponibilité est donc essentielle, d'une part pour intervenir en formation et d'autre part pour suivre des sessions de formation en matière de pédagogie et, le cas échéant, en ingénierie pédagogique. La note de service N° DGA/SDDPRS/N2004-1269 du 5 octobre 2004 définit l'intervention des formateurs internes, leur recrutement et les dispositifs d'accompagnement.

◆ une attention particulière sera à porter pour adapter les **compétences de tous les acteurs de la formation continue** (délégués régionaux et responsables locaux de formation, notamment) afin qu'ils soient capables de construire une offre de formation répondant au mieux aux besoins exprimés. De même, dans les formations destinées à l'encadrement, l'accent devra être mis sur la gestion des compétences de leurs équipes.

◆ autant que possible, **les cellules « formation continue », dans les DRAF**, devront être appuyées afin de valoriser le rapprochement progressif des délégations FORMCO et GRAF.

*** concernant les « instruments »**

◆ outil de management interne, le **plan local de formation** permet d'accompagner l'évolution des missions et des métiers ainsi que la promotion sociale, pour l'ensemble des agents de la communauté de travail. Les actions visant à favoriser son élaboration et son appropriation par les structures seront à rechercher.

*** concernant l'organisation des actions de formation**

◆ la meilleure **complémentarité** entre les diverses **modalités pédagogiques** sera à rechercher :

- les **échanges de pratiques** sont, en matière d'ingénierie de formation, une autre modalité de recueil des besoins de compétences, notamment à travers le recensement des difficultés les plus fréquentes rapportées par les participants. Ils favorisent également la constitution de réseaux d'acteurs en charge de missions similaires ou convergentes.

- la diversification des **méthodes d'apprentissage** (stage « *en présentiel* », formation ouverte à distance « FOAD », tutorat) est à développer pour améliorer, autant que possible, la réponse aux besoins individuels de compétences.

◆ le **rapprochement de l'offre de formation** des personnels concernés : si nécessaire, la délocalisation des formations proposées par les différentes écoles sous tutelle du MAP sera favorisée. Elle permet de réduire les inconvénients liés à l'éloignement des lieux de formation, en termes d'organisation des services et d'organisation personnelle des agents ainsi que de frais de déplacements supportés par les structures.

◆ Les **formations organisées en interministériel** seront à développer pour tirer parti de l'enrichissement mutuel lié aux échanges entre agents d'administrations différentes et pour permettre une rationalisation de moyens.

Systemes d'information**Contexte/ enjeux**

Le schéma directeur national des systèmes d'information et sa mise en œuvre nécessitent d'accompagner les services, notamment par l'adaptation des compétences des agents informaticiens ou utilisateurs d'outils informatiques.

La nécessité pour chaque service de mieux communiquer avec ses usagers, acteurs dans le territoire, entraîne le développement des sites internet ; apparaissent alors le besoin d'harmonisation des outils ainsi que l'obligation de garantir un niveau de sécurité suffisant pour les données et les réseaux.

Le passage de tous les services sur les années 2007 et 2008 à la suite bureautique Open Office sera accompagné d'un dispositif de formation, en cours de définition.

L'offre de formation à Linux sera également confortée.

Orientations	Public visé	Durée prévisionnelle du déploiement des formations			Niveau de priorité
		2008	2009	2010	
Sécurité des systèmes d'information	Agents d'AC et agents des SD (informaticiens, non informaticiens) Encadrement des SD	X	x	x	1
Accompagner la migration vers la suite bureautique Open Office	Agents des services déconcentrés	X			1
Formation aux évolutions techniques et organisationnelles de l'informatique de proximité	Informaticiens	X	X		1
Poursuite des « GEO tours » pour expliquer les principes et les enjeux des systèmes d'information géographique, en matière de valorisation des données (programmes GéoMAP et GéoWeb)	Dirigeants des SD	X			1
Administration, déploiement, gestion de l'outil MAP de gestion de contenu de sites Web)	Agents d'AC et agents des SD (informaticiens, non informaticiens)	X			2
Conduite de projets (gestion, évaluation), démarche qualité	Informaticiens d'AC	X	X	X	2
Sensibilisation aux SIG et à leur utilisation par un outil de formation à distance	Tous les agents	X			3
Présentation des principes et des enjeux d'un schéma directeur local des systèmes d'information	Dirigeants des SD	X			3
Formation à la communication efficace sur les SI (comment se mettre au niveau de son auditoire ?)	Informaticiens	X			3

Thématiques prioritaires en matière de formation continue
L'action de l'Etat : cadre et missions transversales

Contexte/ enjeux					
Les différentes politiques mises en œuvre par les agents du ministère de l'agriculture et de la pêche nécessitent de développer leurs compétences et leurs capacités dans des domaines relevant de missions transversales.					
Orientations	Public visé	Durée prévisionnelle du déploiement des formations			Niveau de priorité
		2008	2009	2010	
DOMAINE JURIDIQUE - maîtriser la technique de rédaction des textes législatifs et réglementaires - connaître les principes des procédures contentieuses administratives et judiciaires - développer les compétences sur les aspects juridiques nouveaux au MAP notamment liés à la mise en œuvre de la PAC : exemple transmission des DPU - renforcement de la sécurité pénale des agents : connaissance de l'instance judiciaire et suivi des inspections	Administration centrale	X	X	X	1
	Services déconcentrés	X	X	X	2
	DDAF, DDEA, DRAF	X	X	X	1
	Agents des DDSV	x	x	x	1
DOMAINE BUDGETAIRE ET COMPTABLE - contrôle interne - préparation au déploiement de Chorus - contrôle de gestion		X	X X	X x	1
	Agents chargés de contrôle de gestion Directeurs et chefs de service	X	x		1

<p>CONTROLE</p> <ul style="list-style-type: none"> - programmation des contrôles et utilisation de l'outil d'aide à la coordination - posture du contrôleur : communication et aspects relationnels en situation de contrôle - gestion des suites du contrôle : rédaction de procès-verbaux et gestion des contentieux 	<p>Services déconcentrés Chefs de service</p> <p>Tout agent chargé de contrôles</p> <p>Services déconcentrés</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>x</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>x</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>1</p> <p>1</p> <p>1</p>
<p>PREVENTION DES RISQUES ET GESTION DES CRISES</p> <ul style="list-style-type: none"> - « l'action interministérielle » - la communication en situation de médiation 	<p>Tout public</p> <p>Agents des DDAF/DDEA/DDSV</p>	<p>X</p> <p>x</p>	<p>X</p> <p>x</p>	<p>X</p> <p>x</p>	<p>2</p> <p>2</p>
<p>OUVERTURE EUROPEENNE</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaissance des institutions européennes - formations linguistiques 	<p>Tout public</p>	<p>x</p>	<p>x</p>	<p>x</p>	<p>1</p>

Accompagnement des déroulements de carrière**Contexte/ enjeux**

Le développement professionnel des agents demeure un objectif important rappelé par la loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007.

L'attention des responsables hiérarchiques et des responsables de formation est appelée sur la nécessité de prévoir, dans le plan local de formation, les actions d'adaptation à l'emploi découlant de l'organisation –ou de la réorganisation- des services ; les fusions de corps peuvent être l'occasion pour certains agents de changer de mission ; ces changements seront à accompagner, si nécessaire, par un appui formation. Celui-ci pourra faire appel à différentes modalités pédagogiques (stages, tutorat, formation ouverte à distance FOAD,...).

D'autre part, des formations linguistiques seront mises en place en vue de la préparation des concours administratifs d'accès à la catégorie A (circulaire DASSA du 14 novembre 2006).

Orientations	Public visé	Durée prévisionnelle du déploiement des formations			Niveau de priorité
		2008	2009	2010	
Accompagnement du plan de requalification pour les filières administratives et techniques : <ul style="list-style-type: none"> • préparation aux examens professionnels • formations statutaires d'adaptation à l'emploi 	Tout public	x	x	x	1

Management des ressources humaines

Contexte/ enjeux					
<p>Les réformes de modernisation entreprises au sein du MAP et les réorganisations qui en découlent créent un contexte mouvant, générateur d'angoisse chez les agents, nécessitant de développer les compétences en matière d'écoute et d'accompagnement.</p> <p>La gestion des compétences sera un axe fort pour anticiper au mieux la maîtrise des effectifs dans un contexte de nombreux départs à la retraite dans les prochaines années.</p>					
Orientations	Public visé	Durée prévisionnelle du déploiement des formations			Niveau de priorité
		2008	2009	2010	
Actualisation des formations destinées aux différents niveaux d'encadrement.	Administration centrale, services déconcentrés, EPLEFPA Directeurs, sous-directeurs, chefs de service, chefs de bureau, cadres opérationnels	X	X	x	1
Accompagnement du changement	Tout public	x			1
Fonctionnement des équipes de direction et accompagnement de la chaîne manageriale	Directeurs, sous-directeurs et chefs de service	x	x	x	1
Gestion des compétences dans la communauté de travail	Directeurs et chefs de service	x	x	x	1
Intégration des problématiques de santé et de sécurité dans le management dont détection et accompagnement des agents en situation difficile	Directeurs, sous-directeurs Chefs de service Cadres opérationnels	x	x	x	1

Hygiène et Sécurité**Contexte/ enjeux**

L'année 2006 ayant vu le renouvellement partiel des membres de CHS dans les services, la formation de ces agents se poursuivra jusqu'en 2008.

Outre l'entretien des compétences des acteurs de l'hygiène et de la sécurité, un effort sera fait pour introduire ce domaine dans les formations de l'encadrement et des agents chargés de contrôle.

La plupart des formations sont organisées au niveau régional ou inter régional en collaboration avec les inspecteurs hygiène et sécurité.

Orientations	Public visé	Durée prévisionnelle du déploiement des formations			Niveau de priorité
		2008	2009	2010	
Formation des ACMO (agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité) - formation de base - formation continue	ACMO nouvellement nommés	X	X	X	1
	Tous ACMO	x	x	x	1
Formation des membres de CHS : - membres nouvellement élus 2008 - tous membres de CHS (formation continue 2008-2009)	membres de CHS	X			1
		X	X		1
Elaboration du document unique de prévention des risques	Equipes de direction	X			1

PROGRAMME 227- Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés

Contexte/ enjeux					
<p>Ce domaine est essentiellement mis en œuvre par les offices agricoles, sur pilotage de la direction générale des politiques économique, européenne et internationale (DGPEI). Les formations visant à entretenir les compétences des services en matière de gestion des aides directes restent déployées et ne sont pas rappelées ici.</p> <p>Les formations destinées à accompagner l'évolution des règles d'attribution des aides du 1^{er} pilier de la PAC (aides découplées et recouplées) seront organisées</p>					
Orientations	Public visé	Durée prévisionnelle du déploiement des formations			Niveau de priorité
		2008	2009	2010	
Formations accompagnant la mise en œuvre de la PAC, notamment liées à la conditionnalité des aides et à la gestion des aides: poursuite du déploiement de l'outil ISIS	DDAF DDEA	x			1
Développer l'expertise des services en matière de filière « biomasse »	Agents des DDAF et des DRAF	x	x	x	1
Gestion des crises économiques : * connaissance des structures juridiques des entreprises * principales aides possibles à destination des entreprises	Agents des DDAF et des DRAF	x	x	x	1
Organisation et fonctionnement des pôles de compétitivité régionaux Rôle des services déconcentrés du MAP dans ces pôles	DRAF DDAF EPLEFPA	x	x	x	2

PROGRAMME 215 – conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Contexte/ enjeux					
La feuille de route ministérielle prévoit de renforcer la place de l'échelon régional. Outre la coordination de cet échelon régional, certaines missions relevant de plusieurs programmes du MAP sont mises en œuvre entièrement par les DRAF à travers leurs services : SRISE, SRPV, SRFD ; les priorités en matière de formation continue sont donc répertoriées dans les fiches dédiées à ces programmes ou/et dans les fiches de thématiques transversales.					
Orientations	Public-cible	Durée prévisionnelle du déploiement des formations			Niveau de priorité
		2008	2009	2010	
Analyse globale des territoires et connaissance des outils d'intervention ; celle-ci sera favorisée par la valorisation des données disponibles, notamment par l'utilisation des SIG, pour <ul style="list-style-type: none"> contribuer à conduire les politiques prioritaires de l'Etat développer des démarches d'assistance et conseil à destination des collectivités 	Tous services déconcentrés et enseignement	x	x	x	1
Animation des pôles « économie agricole et monde rural »	DRAF EPLEFPA	x	x	x	1
Développer les compétences des services en matière d'achat public: réglementation, achat éco-citoyen	Administration centrale, services déconcentrés EPLEFPA	x	x	x	1

PROGRAMME 206 – sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation

Contexte/ enjeux					
Les années 2008 et 2009 marquent un moment charnière pour les services chargés de la mise en œuvre de ce programme : elles correspondent à la finalisation et à la mise en œuvre de la démarche d'assurance qualité ; elles voient également l'application du projet stratégique de la DGAL, dont un des leviers d'action réside dans la mise en place de formations ciblées sur tous les services déconcentrés. Celles-ci s'inscrivent dans la perspective de professionnalisation des agents et des services, ainsi que d'évaluation de leur action: réglementation évolutive, meilleur ciblage des contrôles pour généraliser l'analyse de risque et la programmation, notamment.					
Orientations	Public visé	Durée prévisionnelle du déploiement des formations			Niveau de priorité
		2008	2009	2010	
Poursuite du déploiement des formations liées au contrôle officiel du plan de maîtrise sanitaire	Chefs de service, Contrôleurs sanitaires	X	X	X	1
Accompagnement de la rénovation de l'inspection en abattoirs	Spécialistes chargés de déployer les formations auprès de tous les agents concernés en abattoirs	X	X	X	1
Démarche d'accréditation des services : - services vétérinaires : méthode d'inspection - services de la protection des végétaux : préparation de la démarche - Laboratoire national de la protection des végétaux	Formateurs internes chargés de déployer les formations	X			1
		X	X		1
		X	X	X	1
Formations sur les plans de surveillance et plans de contrôle des résidus de pesticides – outils et mesures de gestion	Inspecteurs et contrôleurs des SRPV	X	X	X	1
Formations méthodologiques destinées à rapprocher les domaines phytosanitaire et vétérinaire : - inspection dans le cadre du Paquet Hygiène - contrôles à l'import	Personnels chargés de *inspection et de contrôle dans les services * contrôles dans les DDSV (poste d'inspection frontalier) et dans les SRPV (point d'entrée dans la communauté)	X	X	X	1
		X	X	X	2
Formation à l'inspection phytosanitaire dans le domaine de la santé des végétaux	Chefs de service, inspecteurs et contrôleurs des SRPV	X	X	X	1

Coordination du contrôle de la dissémination des OGM	Inspecteurs et contrôleurs des SPRV	X	X	X	1
Formations de base sur les épizooties majeures et les enquêtes épidémiologiques (influenza aviaire), les plans d'urgence, la simulation et la gestion de crise	Tout public	X	X	X	1
Zoonoses : maîtrise du risque salmonelles	Agents des DDSV	X	X	X	1
Formations aux nouveaux modules dans le cadre de l'adaptation de l'outil SIGAL	Agents des DDSV	X	X	X	1

PROGRAMME 154**Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural**

Contexte/ enjeux					
<p>Rendre les services capables de mener à bien les actions de soutien aux territoires et aux acteurs ruraux en intégrant la dimension environnementale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - poursuite de la mise en œuvre de la PAC - accélération de la mutation de l'ingénierie publique vers l'ingénierie d'appui territorial en application de la loi de développement des territoires ruraux et de la loi d'orientation agricole <p>La mutation de l'ingénierie publique vers l'ingénierie d'appui territorial sera soutenue par la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de formation concernant l'ensemble des personnels des DDAF et DDEA concernés par la mise en œuvre de cette mission.</p>					
Orientations	Public visé	Durée prévisionnelle du déploiement des formations			Niveau de priorité
		2008	2009	2010	
Accompagnement de la mise en place d'une véritable ingénierie d'appui territorial (expertise technique pour compte propre, assistance et conseil à maîtrise d'ouvrage, connaissance des politiques publiques prioritaires, élaboration de la stratégie du service, approche territoriale...)	DDAF et DDEA	x	X	x	1
Connaissance des fondements et de la mise en œuvre du RDR2	Tout public en services déconcentrés EPLEFPA	x	x	x	1
Accompagner la mise en œuvre de la stratégie ministérielle de développement durable en développant les compétences de tous les agents concernés	Administration centrale Services déconcentrés EPLEFPA	X	x	x	1

PROGRAMME 149 - Forêt**Contexte/ enjeux**

Les études menées par l'observatoire des missions et des métiers (OMM) montrent une évolution régulière des métiers de la forêt et du bois au service des grands enjeux environnementaux et de gestion globale des milieux naturels. Par ailleurs, trois lois en cinq ans ont modifié le cadre qui s'applique à ce secteur. Enfin, la récente mise en place d'une interprofession nationale au sein de la filière forêt-bois conduit à une réflexion nouvelle sur son avenir, avec un rôle renouvelé pour les organismes sous tutelle du ministère et les collectivités.

C'est donc un développement des savoirs de base des agents (changements climatiques, crédits carbone, biologie, géologie, ...) qui sera recherché pour leur confier des missions au service du développement de la filière et en faveur de l'environnement.

Orientations	Public visé	Durée prévisionnelle du déploiement des formations			Niveau de priorité
		2008	2009	2010	
Nouveaux enjeux de développement pour la filière forêt-bois et organisation économique	Services déconcentrés	X	X	X	1
Formations à la prévention du risque incendie en milieu forestier	Services déconcentrés EPLEFPA	X	X	X	1

PROGRAMME 143 – enseignement technique agricole**Contexte/ enjeux**

L'accompagnement de l'adaptation des compétences de l'ensemble des membres de la communauté éducative de l'enseignement agricole est un enjeu fort compte tenu des évolutions qui traversent notre système éducatif et de la nécessaire synergie entre les missions.

Le dispositif de formation continue s'attachera tout particulièrement à développer les compétences des agents en favorisant la mise à jour de leurs connaissances, à accompagner la rénovation des certifications et l'évolution des pratiques des enseignants et des formateurs, pour s'adapter au changement de contexte et de public.

Une attention particulière sera portée à la formation des équipes de direction, à l'animation des équipes et à la conduite de projets, notamment dans la perspective du renouvellement des projets d'établissement.

Orientations	Public visé	Durée prévisionnelle du déploiement des formations			Niveau de priorité
		2008	2009	2010	
Accompagner la mise en œuvre des diplômes rénovés (à prévoir l'année précédant la mise en œuvre du diplôme rénové)	Equipe de direction Enseignants Formateurs	x	x	x	1
Développer les compétences pédagogiques des enseignants et des formateurs (analyse de pratiques, didactique pédagogique et professionnelle, adaptation des connaissances, gestion de l'hétérogénéité des publics)	Enseignants Formateurs	x	x	x	1
Accompagner la prise de fonction, l'adaptation à l'emploi	Directeurs, CPE, Attachés administratifs, secrétaires administratifs, adjoints administratifs, TEPETA, IAE, IGREF, chefs de projet, infirmières, délégués régionaux, inspecteurs d'apprentissage	x	x	x	1
Accueillir les nouveaux arrivants	Nouveaux recrutés Non titulaires Détachés de l'EN	x	x	x	1
Renforcer les compétences des personnels intervenant dans les dispositifs d'évaluation (examen, CCF, VAE, RAEP...)	Examineurs Présidents et présidents adjoints de jury Membres de jury (VAE) Directeurs adjoints d'établissement	x	x	x	1
Professionnaliser la communauté éducative à la sécurité des apprenants en situation d'apprentissage	Enseignants Formateurs Equipes éducatives	x	x	x	1
Accompagner les personnels et les établissements dans la mise en œuvre de la mission d'animation et de développement des territoires	Equipes éducatives Enseignants Formateurs	x	x	x	2

Accompagner les personnels et les établissements dans la mise en œuvre du projet de vie scolaire	Equipes éducatives Enseignants Formateurs	x	x	x	2
Accompagner les personnels et les établissements dans la mise en œuvre de la mission de coopération internationale	Equipes éducatives Enseignants Formateurs	x	x	x	2
Accompagner les personnels et les établissements dans la mise en œuvre du système d'information	Equipes de direction et administrative Enseignants TIM, TEPETA	x	x	x	2

PROGRAMME 142 enseignement supérieur et recherche agricoles**Contexte/ enjeux**

La formation continue des personnels des établissements de l'enseignement supérieur relève, sur le plan financier, des budgets propres de ces établissements (crédits de fonctionnement dont une partie est abondée par le MAP). Elle obéit à la politique menée par chaque structure dans le cadre de sa contractualisation avec la DGER.

Toutefois, deux actions, à destination des enseignants-chercheurs nouvellement recrutés, sont initiées par la DGER : un séminaire d'accueil (tous les deux ans), et une formation pédagogique (tous les ans).

Orientations	Public visé	Durée prévisionnelle du déploiement des formations			Niveau de priorité
		2008	2009	2010	
Acquérir une connaissance de l'institution MAP	Enseignants-chercheurs nouvellement recrutés	x		x	1
Acquérir les compétences pédagogiques nécessaires à l'activité professionnelle	Enseignants-chercheurs nouvellement recrutés	x	x	x	2

Orientations à privilégier en matière de formation aux **politiques environnementales**
PROGRAMMES 153 et 181 du MEDAD – Gestion des milieux et biodiversité -
Prévention des risques et lutte contre les pollutions

Contexte/ enjeux

Les politiques du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (MEDAD) mises en œuvre par les services déconcentrés du MAP sont déterminées principalement par 3 directions : la direction de l'eau (DE), la direction de la nature et des paysages (DNP) et la direction de la prévention des pollutions et des risques (DPPR).

La stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) est une composante de la modernisation de l'Etat, le volet *formation* fait partie du plan d'action pour sa mise en œuvre. Le thème de l'écoresponsabilité est un volet de la SMDD, dont les objectifs portent cependant pour une grande part sur les politiques sectorielles.

L'appauvrissement de la diversité biologique mondiale s'accélère, constituant une menace globale d'importance égale à celle des changements climatiques : 60% des écosystèmes à l'échelle mondiale sont dégradés alors que les services économiques, culturels et environnementaux qu'ils rendent à nos sociétés demeurent indispensables à notre développement et à notre avenir. Face à cet enjeu, le **programme 153 « gestion des milieux et biodiversité »** a pour finalités de lutter contre la perte de biodiversité, de reconquérir la qualité des espaces sensibles et d'atteindre le bon état des eaux souterraines, littorales et de surface.

Le programme 181 « prévention des risques et lutte contre les pollutions » s'attache particulièrement aux risques et pollutions générés par les installations industrielles et agricoles. Il repose également sur la prévention des déchets et des substances chimiques, la surveillance de la qualité de l'air, le traitement des sites pollués à responsable défaillant, l'amélioration de la qualité de l'environnement sonore, le développement d'instruments pour maîtriser l'évolution des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la connaissance des risques d'un environnement pollué sur la santé...

Ainsi, ces programmes s'inscrivent dans le cadre :

- de la **stratégie nationale pour la biodiversité (SNB)** et de ses plans d'action, dont les orientations, arrêtées en février 2004, ont pour objectifs de stopper la perte de biodiversité d'ici à 2010 et de valoriser les territoires par une gestion durable du patrimoine naturel ;
- de la **directive cadre sur l'eau (DCE)** qui instaure une obligation de résultat d'ici à 2015 : le « bon état écologique » des milieux aquatiques en liant intimement préservation des milieux et satisfaction des divers usages de l'eau ;
- de la **directive integrated pollution prevention and control (IPPC)** qui met en place des politiques de réductions intégrées des pollutions ;
- de la **directive SEVESO** sur les risques technologiques majeurs et sur la mise en œuvre de la **loi du 30 juillet 2003 sur le renforcement de la prévention des risques technologiques et naturels** ;
- de la prévention et du traitement des déchets ;
- de la réalisation des **plans d'action gouvernementaux** : plan national santé - environnement, plan de renforcement de la prévention des risques technologiques et naturels, programmes de modernisation de l'inspection des installations classées (en DRIRE et en DDSV), plan climat, plan séisme...

En lien avec la direction de la nature et des paysages, la direction de l'eau, la direction de la prévention des pollutions et des risques, les directions régionales de l'environnement (DIREN) ou encore les directions régionales de l'industrie de la recherche et de l'environnement (DRIRE), les services déconcentrés du MAP ont un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre de ce programme autour de trois axes forts :

- la **sensibilisation de l'ensemble des partenaires** aux politiques de connaissance, de gestion et de préservation de la biodiversité,
- le **perfectionnement des processus partenariaux** aptes à construire des consensus et à intégrer la préservation de la biodiversité, notamment au travers du réseau Natura 2000 ;
- le **confortement de l'exercice des missions régaliennes** par la poursuite de l'amélioration de l'exercice des polices de l'environnement.

En tant que services d'inspection des installations classées, les DDSV et certaines DDAF relaient sur le terrain les politiques de la direction de la prévention de la pollution et des risques, notamment en assurant la police des installations classées dans le secteur agricole et agroalimentaire.

Orientations	Public visé	Durée prévisionnelle du déploiement des formations			Niveau de priorité
		2008	2009	2010	
EAU					
Formations à la pratique de la police administrative de l'eau	DDAF	X	X	x	1
Formations à la pratique de la police judiciaire dans le domaine de l'eau	DDAF	X	X	x	1
Formation technique de dimensionnement des ouvrages d'épuration	DDAF	X	X	x	2
Connaissance du milieu et de la qualité écologique de l'eau (directive cadre sur l'eau)	DDAF	X	X	x	2
Analyse et prévention des principaux risques : -sécurité publique -urbanisme -ouvrages (barrages, digues) en développant l'aspect juridique (pénal)	DDAF	X	X	x	1
NATURE ET PAYSAGES					
Sensibilisation à la préservation de la biodiversité (les enjeux, les menaces principales, les recommandations clefs de la SNB, les actions efficaces et les arguments convaincants pour mobiliser)	DDAF	X	X	X	1
Formations à NATURA 2000 - élaboration des documents d'objectifs - contractualisation avec les partenaires	DDAF	X	X	X	1
Exercice de la police de la nature (police de la chasse, préservation de la faune et de la flore, décharges sauvages)	DDAF	X	X	X	1
PREVENTION DES POLLUTIONS ET DES RISQUES					
<i>Les formations d'accompagnement à la prise de fonctions des inspecteurs des installations classées sont organisées par la DPPR</i> Formation continue à destination des inspecteurs des installations classées, notamment sur les problématiques d'eau, de déchets, d'élevage industriel, industrie agroalimentaire et équarrissages..	DDAF et DDSV	X	X	X	1
Incendies de forêts	DDAF	X	X	X	1
Mouvements de terrain, surtout en montagne	DDAF	X	X	X	1
Inondations et crues torrentielles	DDAF	X	X	X	1